

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0098 Séance du Conseil : 27 AVRIL 2026
CHAIRE UNIVERSITAIRE « AMBITIONS POUR LES TERRITOIRES »	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean-Michel ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, JEAN Catherine, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient absents/excusés :

Antoine PARRA, Martine NAUTE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de Séance :

Marie ARIZA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260427-DL2026-0098-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

La chaire universitaire « Ambitions pour les Territoires » est un projet porté conjointement par l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF 66) et la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD).

La Fondation UPVD a pour but de financer des projets d'intérêts général mettant en relation l'Université de Perpignan Via Domitia et le monde socio-économique pour mener des projets innovants et d'excellence comme les chaires utiles pour l'avenir.

Pour atteindre ses objectifs, les actions menées par la Fondation UPVD sont :

- La mise en place d'un afterwork sur les métiers de l'Action publique,
- Le renforcement des liens entre les collectivités locales et le monde universitaire grâce à la participation d'étudiants au Congrès des Maires, stand au salon des Maires, participation d'étudiants à la journée d'attractivité des grands projets des collectivités,...) ,
- Organisation d'une journée métiers (agents des collectivités territoriales)

Les collectivités qui jouent un rôle essentiel dans le développement local sont confrontées à des défis grandissants en matière de développement économique, d'attractivité et de renforcement du lien social. Aussi, participer à la chaire « Ambitions pour les Territoires » qui se veut une plateforme d'innovation et de coopération serait une opportunité unique pour la CC ACVI.

Par délibération en date du 10 mars 2025, la CC ACVI avait approuvé le versement de la somme de 2 000-€ pour soutenir financièrement cette première année de la Chaire universitaire « Ambitions pour les territoires ».

Afin d'assurer le succès et la pérennité de cette chaire, il sera proposé au conseil communautaire de soutenir financièrement la Fondation UPVD à hauteur de 2 000-€ pour l'année 2026.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement de la somme de 2 000-€ (deux mille euros) pour l'année 2026 au profit de la chaire universitaire « Ambitions pour les Territoires », porté conjointement par l'AMF 66 et la Fondation UPVD, afin de soutenir l'émergence de projets structurants et de promouvoir les projets et les métiers de l'action publique auprès des étudiants et des professionnels.

Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice – chapitre 65, article 6574801,

Autorise le Président à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 29/04/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Marie ARIZA



Grégory MARTY



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.